White Mineral Oil - Light NF Food Grade

Norme	Révisé le	Urgence
OSHA HCS 2024 · GHS Rev. 7	2026-11-24	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)

1 Identification

Identificateur du produit	White Mineral Oil - Light NF Food Grade
Numéro CAS	8042-47-5
Formule chimique	`Mélange complexe d'hydrocarbures saturés (environ C15–C50)`
Fabricant	Alliance Chemical 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574
Téléphone d'urgence	Chemtel 1-800-255-3924 (24/7)
Synonymes	Huile minérale légère ; huile minérale blanche (pétrole) ; paraffine liquide ; huile de paraffine ; huile blanche
Utilisation recommandée	Entretien de planches à découper, de blocs de boucher et d'ustensiles en bois ; lubrification d'équipements de transformation et d'emballage alimentaires où un contact fortuit avec les aliments peut se produire ; huile de base pour formulations cosmétiques, de soins personnels et de laboratoire ; protection contre la rouille ; agent de démoulage.
Restrictions d'utilisation	Ne pas utiliser comme médicament ou laxatif. Danger d'aspiration : tenir hors de portée des enfants ; ne pas faire vomir en cas d'ingestion.

2 Identification des dangers



Danger pour la santé

Classification des dangers	Danger par aspiration, catégorie 1
Mention d'avertissement	**Danger**
Mentions de danger	`H304` Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

`P301+P310` EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

`P331` NE PAS faire vomir.

`P405` Garder sous clef.

`P501` Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Classification, mentions de danger (H), conseils de prudence (P) et pictogrammes selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexes A à C), alignés sur le SGH Rév. 7.

3 Composition / informations sur les composants

Composant	N° CAS	Formule	Concentration

Composant	N° CAS	Formule	Concentration
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	–	100% (w/w)

Les concentrations sont nominales ; les valeurs spécifiques au lot figurent sur le certificat d'analyse. Les composants ne contribuant pas à la classification sont omis.

4 Premiers secours

Yeux
Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.

Peau
Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements contaminés. Laver avec du savon. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Inhalation
Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion
Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Principaux symptômes et effets
L'aspiration dans les poumons, par exemple lors de vomissements, peut provoquer une pneumopathie chimique potentiellement mortelle.

Prise en charge médicale immédiate et traitement particulier
Danger par aspiration : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir et consulter immédiatement un médecin. Note au médecin : surveiller l'apparition d'une pneumopathie chimique ; protéger les voies aériennes avant tout geste gastrique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés
Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre chimique ou du CO2. Adopter des mesures adaptées aux circonstances locales.

Moyens d'extinction inappropriés
Ne pas utiliser de jet d'eau plein car il risque de disperser et de propager l'incendie.

Dangers particuliers résultant du produit
Les récipients peuvent éclater sous l'effet de la chaleur.

Équipement de protection
Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets.

Produits de combustion dangereux
Aucun dans des conditions normales. La combustion produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles
Utiliser l'EPI décrit à la section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Précautions pour l'environnement
Empêcher les fuites ou déversements d'atteindre les drains, égouts ou cours d'eau.

Confinement et nettoyage	Absorber avec un matériau inerte. Recueillir dans un contenant approprié pour déchets. Éliminer conformément à la réglementation applicable.

7 Manipulation et stockage

Manutention sécuritaire	Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Entreposage sécuritaire	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des matières incompatibles (voir section 10). Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés.
Précautions de stockage particulières	Conserver les récipients fermés dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des oxydants forts, de la chaleur et des sources d'inflammation. Stocker sous clé et hors de portée des enfants. Ne pas pressuriser, couper, souder ni chauffer les récipients vides.

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Limite	Valeur
OSHA PEL	5 mg/m^3 VME (brouillard d'huile minérale)
ACGIH TLV	5 mg/m^3 VME, fraction inhalable (mineral oil, pure, highly and severely refined)
NIOSH REL	5 mg/m^3 VME; 10 mg/m^3 VLCT (brouillard d'huile, minérale)
IDLH	2 500 mg/m^3 (brouillard d'huile, minérale)

Mesures d'ingénierie	Utiliser une ventilation adéquate. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité accessibles aux zones d'utilisation.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité chimique ou un écran facial.
Protection de la peau	Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection.
Protection respiratoire	Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation survient.

Limites d'exposition issues du NIOSH Pocket Guide, de l'OSHA 29 CFR 1910.1000 et des TLV de l'ACGIH.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Liquide limpide et incolore
Odeur	Inodore à légère odeur de pétrole
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Sans objet
Point de fusion / point de congélation	Non applicable (FDS §9)
Point d'ébullition	Point initial d'ébullition 315 °C (599 °F)
Point d'éclair	154–188 °C (309–370 °F), vase ouvert Cleveland (typique)
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	< 0,01 mmHg à 37,8 °C (100 °F)
Densité de vapeur	> 1 (air = 1)
Densité relative	0,831–0,853 à 15,6 °C (eau = 1)
Solubilité	Insoluble dans l'eau ; soluble dans les hydrocarbures
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité	6,70 mm^2/s minimum à 40 °C (104 °F)
Caractéristiques des particules	Aucune donnée disponible
Forme	Liquide

Les valeurs indiquées reflètent des données de référence spécifiques au produit. Les plages propres à chaque lot peuvent varier ; consulter le certificat d'analyse pour le lot expédié.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Non réactif dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales de traitement.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation ; contact avec des comburants puissants. Des charges statiques peuvent s'accumuler lors du transfert : relier à la masse et à la terre.
Matières incompatibles	Agents comburants puissants (chlorates, nitrates, peroxydes) et acides forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales. La combustion produit du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

11 Informations toxicologiques

Voir ci-dessous les données de toxicité aiguë par voie d'exposition.

Voies d'exposition probables	Inhalation, contact cutané, contact oculaire, ingestion.
Symptômes	L'aspiration dans les poumons, par exemple lors de vomissements, peut provoquer une pneumopathie chimique potentiellement mortelle.
Effets différés et chroniques	Aucun effet différé ou chronique identifié au-delà de la classification de la section 2.

Voie	Valeur
DL50 orale	> 5 000 mg/kg (rat)

Classification cancérogène

Organisme	Statut

Organisme	Statut
IARC	Groupe 3 — inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme (Huile minérale blanche (pétrole) ; agent CIRC : Mineral oils, highly-refined, vol. 33, Sup 7).
NTP	Non inscrit comme cancérogène.
OSHA	Non inscrit comme cancérogène.

12 Informations écologiques

Écotoxicité	Données non disponibles. Éviter le rejet dans l'environnement.
Persistance et dégradabilité	Non disponible
Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
Mobilité dans le sol	Non disponible

13 Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Ne pas rejeter dans les drains ou les cours d'eau.

Codes de déchets EPA RCRA	Déchet non inscrit sur les listes P ou U et non inflammable (point d'éclair supérieur à 60 °C). Les huiles usagées sont gérées conformément au 40 CFR 279. Le producteur de déchets effectue la détermination finale.

14 Informations relatives au transport

Non réglementé pour le transport selon le 49 CFR sous-chapitre C du US DOT, l'IMDG ou les IATA DGR.

15 Informations réglementaires

Inventaire / liste	Statut
Proposition 65 de Californie	Non inscrite
Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis	Inscrite
EPCRA SARA 313 (TRI)	Non inscrite
Quantité à déclarer CERCLA (RQ)	N'est pas une substance dangereuse au sens de la CERCLA (pas de RQ) et n'est pas un produit chimique visé par la section 313 de l'EPCRA.

Les catégories de danger SARA 311/312 correspondent à la classification SGH de la section 2. Données extraites le : Proposition 65 de Californie 2026-11-02; Inventaire actif TSCA de l'EPA des États-Unis 2026-11-02; EPCRA SARA 313 (TRI) 2026-11-02.

16 Autres informations

Date de révision	2026-11-24
Présentation	Format à 16 sections selon l'OSHA HCS 2024 (29 CFR 1910.1200, annexe D), aligné sur le SGH Rév. 7.

Avertissement : Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, exacts à la date de publication. Ils concernent uniquement le produit spécifiquement identifié et ne visent pas son utilisation en combinaison avec d'autres matières. ALLIANCE CHEMICAL N'OFFRE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER. ALLIANCE CHEMICAL N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE PERTE, BLESSURE, DOMMAGE OU DÉPENSE DÉCOULANT DE LA MANUTENTION, DE L'ENTREPOSAGE, DE L'UTILISATION OU DE L'ÉLIMINATION DE CE PRODUIT.

Alliance Chemical, 204 South Edmond Street, Taylor, TX 76574. Cette fiche de données de sécurité est établie à partir des données réglementaires enregistrées pour ce produit.